

La loi fédérale est entrée en vigueur – quelles sont les prochaines étapes pour le dossier électronique du patient (DEP)?

Des objectifs clairs: un accès plus simple, une utilisation plus large

Depuis le mois dernier, la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) est en vigueur. Plusieurs projets régionaux sont déjà en cours, certains depuis longtemps. La Poste a effectué un travail de pionnier qui a commencé en 2011 par l'introduction d'un dossier électronique du patient avec les autorités du canton de Genève. Cette collaboration a été prolongée jusqu'en 2021. Quelles sont les prochaines étapes et quand les assurés, les patients et la plupart des acteurs du secteur de la santé suisse bénéficieront-ils d'une interconnexion numérique sur l'ensemble du territoire?

Dans le canton de Genève, la Poste a été la pionnière de l'interconnexion numérique du secteur de la santé. La plateforme de cybersanté de la Poste constitue le fondement de MonDossierMedical.ch, le dossier électronique du patient utilisé actuellement par plus de 24 000 patients et plus de 680 médecins installés en cabinet. Il y a peu de temps, la Poste et le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé du canton de Genève ont reconduit leur collaboration pour quatre ans.

MonDossierMedical.ch a été lancé dans sa version actuelle à la mi-2013 et gratuitement ouvert à l'ensemble des patients du canton. Il se base

sur le tout premier projet conforme à la Stratégie Cybersanté Suisse: l'essai pilote «e-toile». Le canton de Genève a développé le projet «e-toile» en collaboration avec la Poste et l'a déployé dans plusieurs communes genevoises en 2011. À ses débuts, le dossier électronique du patient de Genève était le premier essai pilote de Suisse à réunir l'ensemble des maillons de la chaîne de soins.

Conforme à la stratégie et fort d'un réseau international

Dès l'automne 2011, «e-toile» a reçu le label «Interrégional – conforme à la stratégie – plu-

sieurs communautés» octroyé par l'organe de coordination eHealth Suisse et créé par la Confédération et les cantons en vue de la mise en œuvre de la Stratégie Cybersanté Suisse. Au cours de la deuxième phase qui a maintenant débuté, les intérêts des citoyennes et des citoyens ainsi que ceux des prestataires seront pris en compte sur la base d'une structure hautement sécurisée et une utilisation généralisée du dossier sera recherchée. MonDossierMedical.ch est le seul dossier électronique du patient proposé en Suisse qui, selon une analyse de la Haute école spécialisée bernoise de Bienne, remplit totalement aussi bien tous les critères d'eHealth Suisse, l'organe de coordination de la Confédération et des cantons, que les directives internationales IHE. «Nous sommes très satisfaits de poursuivre notre collaboration dans le cadre d'une coopération fructueuse», souligne également Claudia Pletscher, responsable Développement et innovation à la Poste. «C'est avant tout grâce à MonDossierMedical.ch que nous nous sommes imposés comme l'un des leaders suisses dans le domaine de l'introduction du dossier électronique du patient et de la transformation numérique du secteur de la santé.»

Une satisfaction particulièrement élevée

Les Genevoises et les Genevois sont également satisfaits. Il résulte des 1500 réponses recueillies lors d'un sondage effectué en début d'année que 90% des patients sont satisfaits ou très satisfaits de l'utilisation de leur dossier électronique du patient. Parmi les raisons déterminantes, les personnes interrogées ont cité l'échange simple d'informations avec les médecins, la possibilité d'améliorer la qualité de traitement et d'éviter

La Poste a effectué un travail de pionnier qui a commencé en 2011 par l'introduction d'un dossier électronique du patient avec les autorités du canton de Genève.





les examens à double et l'accès rapide – également depuis les pays voisins – aux données enregistrées.

C'est ce que confirme également Mauro Poggia, conseiller d'Etat et chef du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé. Il souligne que «l'orientation du projet en commun avec la Poste a toujours été de donner une place centrale au patient et d'optimiser sa prise en charge; la prolongation de notre collaboration contribuera de façon décisive à une diffusion accrue du dossier.»

Comment bat le cœur du numérique dans toute la Suisse?

Le canton de Genève a permis d'acquérir une vaste expérience. Par ailleurs, la compétence

technique démontrée par les experts constitue une base idéale pour une interconnexion numérique sécurisée, de grande qualité et réussie des citoyens, des prestataires et des assureurs. Mais l'utilisation du dossier électronique du patient peine à se généraliser. A quoi cela est-il dû? L'entrée en vigueur de la LDEP lui donnera-t-elle un nouvel élan? Nous avons interrogé à ce sujet Martin Fuchs, responsable E-Health à la Poste.

L'entrée en vigueur de la LDEP fera-t-elle s'envoler l'utilisation du dossier électronique du patient en Suisse?

Martin Fuchs: Oui, parce que les prestataires stationnaires sont obligés d'instaurer le dossier électronique du patient dans leurs établissements dans un délai de trois ans. Ils adapteront donc leur infrastructure en conséquence.

Le dossier seul n'est toutefois pas déterminant pour eux. Ce sont bien plus les processus B2B améliorés et le développement généralisé de la numérisation qui occupent le premier plan. Cependant, la numérisation croissante des processus et l'interconnexion grandissante des hôpitaux avec les prestataires situés en amont et en aval seront aussi positives pour le dossier électronique du patient. Au début, cela devrait concerner les hospitalisations et les transferts, l'échange de données et d'exams d'imagerie médicale ainsi que l'e-médication.

Toutefois les médecins indépendants hésitent encore. Comment les motiver à participer en regard de ce caractère doublement facultatif?

Cet état de fait peut donner lieu à une grande réticence. Cela entraîne aussi qu'il y a encore peu de points de convergence au sujet du dossier lors des contacts avec les médecins installés en cabinet et leurs patients. Je pense toutefois que les deux parties pour lesquelles le dossier est facultatif reconnaîtront son utilité dans un délai raisonnable, notamment pour les patients polymorbides qui ne souhaitent pas transférer leurs données personnelles d'un médecin traitant à un autre sous la forme d'une grande quantité de papier. Dès que les avantages du dossier seront perceptibles, j'imagine que les patients insisteront pour que leurs prestataires travaillent aussi de manière numérique.

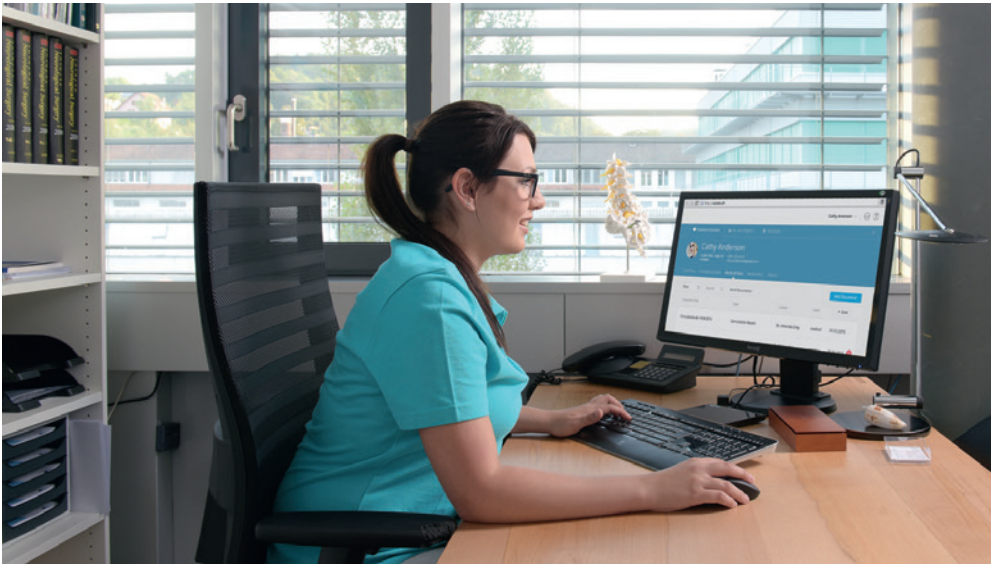
Aujourd'hui, le DEP n'est pas encore assez connu du grand public. A Genève, on constate néanmoins que la demande augmente lorsque la population a déjà «expérimenté» l'utilité du DEP, qui permet donc de passer d'un médecin traitant à un autre sans classeur de documents.

Martin Fuchs, responsable E-Health à la Poste



Les services numériques de la Poste ouvrent de nouvelles perspectives en termes d'efficacité et de transparence.





De plus en plus de personnes découvriront l'utilité d'un DEP et demanderont la mise en place de leur DEP personnalisé lors de leurs visites chez le médecin et à l'hôpital.

La pression sur les prestataires ambulants pour qu'ils proposent le DEP comme service à leurs patients augmente également. Dès qu'une taille critique aura été dépassée, le dossier deviendra un succès.

La tendance à des cabinets de groupe et à des cabinets financés par des investisseurs externes privés (par exemple Migros) a-t-elle un effet positif?

Je trouve cela bien. Les jeunes médecins créent la plupart du temps un cabinet de groupe. La numérisation est ici une condition nécessaire à la collaboration. Cela s'applique aussi aux réseaux de cabinets des investisseurs privés.

Quels sont les projets DEP dont s'occupe actuellement la Poste?

Il existe une différence dans le type de collaboration entre la Suisse alémanique et les autres parties du pays. Alors que les cantons sont les partenaires contractuels de la Poste en Suisse romande et au Tessin, ce sont surtout les prestataires qui y sont obligés par la LDEP qui s'engagent dans les cantons de Suisse alémanique. A part Genève, la Poste est également active dans le canton de Vaud avec le transfert de rapports, le plan de médication partagé (PMP) et le plan de soins partagé (PSP). Dans le canton de Neuchâtel, la Poste se charge aussi du transfert de rapports. Dans le canton du Tessin, un projet pilote en oncologie est en cours (reTisan). Dans le canton de Berne, nous accompagnons surtout des prestataires et, dans le canton d'Argovie, la communauté de référence eHealth Aargau effectue un essai pilote dans la région de Baden avec

le module «plan de médication électronique» de la Poste. Y participent l'hôpital cantonal de Baden, les 26 pharmacies de garde de la région de Baden, Spitex Ennetbaden et entre trois et cinq médecins de famille. On recherche ici quelles sont les différences entre les médications d'entrée et de départ, et de quelles influences elles résultent.

Par ailleurs, les hôpitaux cantonaux d'Aarau et de Baden utilisent la plateforme eCom (hospitalisations et transferts).

Quels sera le rôle joué par eHealth Suisse dans les années à venir?

Jusqu'à présent, eHealth Suisse a été le moteur des bases techniques pour l'introduction du dossier électronique du patient, en utilisant comme instrument des «recommandations» légalement non contraignantes. Avec l'entrée

en vigueur de la LDEP en avril 2017, eHealth Suisse prend en charge à partir de 2017 les tâches formelles d'exécution comme la sélection, le complément et la mise à jour de normes, l'élaboration et la mise à jour des bases pour les conditions requises pour la certification, etc.

La numérisation du secteur de la santé excède toutefois le cadre de la mise en place du DEP: eHealth Suisse veut aussi jouer un rôle moteur sur des thèmes sortant du contexte étroit du DEP, par exemple dans le domaine de l'échange de données entre terminaux mobiles dans le secteur de la santé («mHealth») ou dans le domaine de la coordination internationale. Par ailleurs, l'élaboration d'une nouvelle «Stratégie Cybersanté Suisse», la Stratégie 2.0, est une tâche cruciale.

Où en serons-nous dans 5 ans, dans 10 ans? Qu'attendez-vous personnellement?

Dans cinq ans, les EMS devront aussi utiliser le dossier électronique du patient. Je m'attends à ce que d'ici là, la pénétration ait progressé dans tout le pays. Il en va de même de la poursuite de la numérisation des processus B2B et des processus internes des hôpitaux. Mais il reste encore une grande tâche, qui est de venir à bout des craintes des médecins indépendants. La structure fédéraliste du secteur de la santé constitue aussi un frein. Les processus relativement lents des législateurs sont en conflit avec les nouvelles technologies et une généralisation rapide du dossier.

Je suis toutefois convaincu que de plus en plus de personnes découvriront son utilité et demanderont la mise en place de leur DEP personnalisé à l'avenir lors de leurs visites chez le médecin et à l'hôpital. Dans dix ans, le DEP sera devenu un standard auprès de l'ensemble des prestataires et des patients.

